

POUR UNE AGGLO DURABLE



Concevoir un développement plus économe des espaces agricoles, naturels et forestiers

Tendre vers un territoire **100% énergies renouvelables en 2040**



Aménager en tenant compte des **risques existants et futurs**

Préserver les ressources naturelles

Maintenir la biodiversité en identifiant et préservant les milieux naturels

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE - INNOVATION - QUALITÉ DE VIE

LES ACTIONS DU PLUI D'AUJOURD'HUI À 2035

Elles permettent de créer les conditions réglementaires pour atteindre les objectifs fixés.

PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES NATURELS (zones inondables, chutes de blocs,...) **ET TECHNOLOGIQUES** (périmètre des risques technologiques, cavités, ...)

PRÉSERVER ET GÉRER LA RESSOURCE EN EAU

- ▶ **La ressource en eau potable**, condition à l'accueil de populations et d'activités
- ▶ **Interdire la destruction de zones humides** sauf exceptions prévues par la réglementation
- ▶ **Une urbanisation limitée** autour des périmètres de protection de captage d'eau
- ▶ **Des choix d'aménagement et de futurs projets conditionnés** aux capacités des sols pour l'infiltration des eaux et d'assainissement



IDENTIFIER ET PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

(trame verte et bleue)

- ▶ **Préserver des zones tampons** entre milieux naturels et espaces bâtis
- ▶ Favoriser des aménagements pour **lutter contre les îlots de chaleur**
- ▶ **Créer des espaces favorables à la biodiversité** (vergers, jardins familiaux...)

INCITER À LA RÉDUCTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS ET À LEUR VALORISATION

